

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Appel à Candidatures

**Sélection d'un(e) assistant(e) comptable pour le Programme
Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA).**

Référence :	ARAA/PRIMA/2025/SCI/12
Date de publication	26 mars 2025
Date limite de réponse	25 avril 2025 à 00h00 GMT

1. Contexte

Les gouvernements de la République du Bénin et de la République du Togo se sont accordés avec le FIDA pour établir un cadre de réflexion régional dont l'objectif est booster la production agricole à travers l'augmentation des échanges commerciaux agricoles entre les deux pays. Il s'agit d'intensifier les échanges intra-communautaires au sein de la CEDEAO conformément à la vision à long terme d'une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Le Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) répond aux demandes des gouvernements du Bénin et du Togo concernant un programme régional d'intégration des marchés agricoles dans l'esprit de la zone de libre-échange du continent africain (ZLECAF) aux niveaux sous-régional et continental. Les deux pays soulignent la nécessité de constituer une zone de commerce agricole plus intégrée, en particulier pour mieux renforcer leur position dans les principaux corridors commerciaux de la CEDEAO et conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi qu'à la stratégie sectorielle du NEPAD.

La conception du PRIMA s'est basée sur (i) une prise en compte des enseignements tirés par la mise en œuvre des programmes FIDA au Bénin et au Togo, (ii) les priorités politiques et stratégies de développement des deux pays ; (iii) les ODD des Nations Unies et les priorités stratégiques et politiques du FIDA ; (iv) l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; et (v) les échanges d'informations avec autres partenaires techniques et financiers.

Le PRIMA a été approuvé par le Conseil d'Administration du FIDA en décembre 2020.

2. Brève présentation du Programme

L'objectif global de PRIMA est de stimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres.

L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux sous-régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous-régionaux.

Le PRIMA sera mis en œuvre par le biais de deux projets nationaux (PRIMA-Bénin et PRIMA-Togo) sur une période de 6 ans (de 2022 à 2028) en ciblant particulièrement les corridors commerciaux transfrontaliers communs aux deux pays et aux autres pays de la CEDEAO. La dimension régionale du PRIMA sera coordonnée par une unité régionale d'assistance technique (UniRAT) logée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) basée à Lomé au Togo. Elle accompagnera principalement les actions de coordination régionale, suivi-évaluation et gestion des connaissances, intégration des marchés, dialogue politique et mise en œuvre de l'engagement citoyen.

Le programme comporte trois composantes techniques et une quatrième composante de coordination et de gestion fiduciaire. Les composantes techniques sont : i) Intégration des marchés et entrepreneuriat rural ; ii) Transformation de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique ; iii) Dialogue politique et engagement citoyen.

Composante 1 : Intégration des marchés et entrepreneuriat rural

La composante 1 soutiendra les activités visant à améliorer la performance des infrastructures logistiques et de commercialisation existantes favorisant les flux de produits agricoles dans les couloirs commerciaux sous-régionaux et transfrontaliers en (i) ouvrant des zones de production réhabilitées aux marchés agricoles régionaux avec un accessibilité cohérente et permanente (routes rurales), (ii) réhabilitant et améliorant la qualité des marchés de demi-gros existants, (iii) assurant une gestion et un entretien durables des

infrastructures économiques publiques, (iv) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OP impliquées dans cette initiative régionale.

Composante 2 : Transformation d'une agriculture familiale adaptée au changement climatique

La composante 2 est composée des trois sous-composantes suivantes : (i) Gestion durable des bassins versants transfrontaliers ; (ii) Développement et gestion durable des périmètres irrigués à petite échelle ; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et soutien à l'intégration des femmes. Les domaines d'intervention potentiels seront précisés lors de la mission de formulation. Cette composante développera la synergie et la complémentarité avec le portefeuille de projets en cours du FIDA en mettant l'accent sur l'agro-entrepreneuriat.

Composante 3. Dialogue politique et engagement citoyen

Cette composante vise à renforcer l'intégration économique régionale, dont la participation des organisations d'agriculteurs aux instances décisionnelles de la CEDEAO et des autres dispositifs régionaux de pilotage des stratégies de marché agricole à l'échelle transfrontalière. Le programme contribuera à atténuer les contraintes de politiques commerciales liées au commerce interrégional, en particulier les politiques non douanières. Cette approche permettra d'identifier les lacunes réglementaires (normes, qualité des produits agricoles).

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités des groupes cibles de PRIMA et des partenaires clés à tous les niveaux pour plaider en faveur de politiques publiques plus propices à l'intégration des marchés. Un premier ensemble d'activités sera lié à la collecte, aux études et à l'analyse de données pour définir un programme de dialogue politique. L'autre sera axé sur le renforcement des capacités des parties prenantes à mieux suivre et évaluer la mise en œuvre de PRIMA avec des propositions régulières sur les améliorations et les enseignements tirés à intégrer dans le dialogue politique (engagement citoyen).

Le Programme soutiendra l'intégration de marchés territoriaux transfrontaliers plus efficaces et plus performants au sein des corridors commerciaux régionaux conduisant à une transformation structurelle de l'agriculture familiale orientée vers le marché afin d'assurer un meilleur revenu à 90 000 ménages ruraux vulnérables (soit 516 000 personnes). L'intégration du commerce régional se fera par des investissements significatifs dans le développement d'un réseau cohérent d'infrastructures économiques comprenant la réhabilitation et la gestion durable de neuf marchés transfrontaliers de demi-gros et des 18 centres de collecte territoriaux et de 500 km de routes rurales. Les bénéficiaires seront impliqués dans la gestion et la maintenance. Le désenclavement des bassins de production et la demande croissante résultant de ce réseau régional de marchés réhabilités sera satisfaite par une augmentation de la production de 30% (riz, maraîchage, cultures associées) qui sera rendu possible par le développement d'une agriculture résiliente au climat sur 16 000 ha de terres de sous-bassins versants entourant 4 000 ha de plaines et bas-fonds. Il facilitera également la gestion transfrontalière des ressources naturelles.

Un dialogue politique efficace, enrichi de mécanismes de feed-back citoyen à temps opportun et de manière inclusive, permettra au PRIMA d'être plus stratégique, systémique et inclusif. Il y parviendra en (i) comblant les lacunes des politiques régionales et nationales existantes (c'est-à-dire en supprimant les obstacles physiques et non physiques pour un commerce agricole transfrontalier efficace entre les deux pays); et (ii) élargir l'accès à d'autres grands marchés régionaux et intrarégionaux au profit des petits producteurs vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes.

D'un point de vue politique, le programme adoptera une approche plus globale nécessaire à une intégration transfrontalière plus approfondie. En effet, l'amélioration des infrastructures et la facilitation des procédures commerciales sont importantes pour stimuler le commerce agricole, car les produits sont périssables et peuvent être rapidement affectés par l'inefficacité des douanes ou le manque d'infrastructures. Par ailleurs, il sera également nécessaire de prendre des mesures non tarifaires pour dynamiser le commerce intra et extrarégional dans les deux pays en harmonisant les règles d'origine et les normes, ainsi que les normes de

produits conformes aux lignes directrices la CEDEAO et de l'UEMOA. La fourniture d'une assistance technique à différentes entreprises (en particulier les petits et moyens exportateurs) est indispensable pour aider les entreprises à se conformer aux normes régionales et internationales. Ceci est vital pour améliorer la qualité des produits exportés et dans la production de biens qui peuvent être vendus sur les marchés régionaux et internationaux. Il est essentiel de rendre les règles et procédures plus transparentes sur les sites Web des douanes afin de réduire les coûts induits par les barrières non tarifaires et ainsi permettre une mise en œuvre plus facile et plus efficace.

L'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap, afin qu'ils puissent bénéficier de débouchés commerciaux accrus, impliquera des activités de programme liées à la formation à l'esprit d'entreprise et au financement de plans d'affaires de 540 "agri preneurs" et de 1 200 initiatives par le biais de coopératives rurales de jeunes et de femmes.

L'ensemble spécifique d'activités pro-nutrition et sexospécifiques du Programme, y compris pour les droits fonciers des femmes, les chaînes de valeur sensibles au genre (à savoir le moringa, le beurre d'arachide) et les entreprises (transformation du riz), ainsi que l'augmentation prévue des revenus provenant des régions l'intégration commerciale, va être propice à l'amélioration de l'alimentation familiale, de la nutrition et de la sécurité alimentaire des ménages ciblés.

3. Rôles/Responsabilités

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Chef de l'Administration et des Finances de l'ARAA, ainsi que le(la) Coordonnateur(trice) Régional(e) du PRIMA, l'Analyste financier a pour mission d'appuyer l'ARAA dans la gestion administrative et financière du Programme.

Le poste sera basé à Lomé, au Togo auprès de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation de la CEDEAO (ARAA).

A ce titre, il(elle) sera chargé(e) des tâches suivantes :

- Appuyer les Unités de Gestion de Projets (UGP) aux Bénin et au Togo ;
- Suivre et tenir à jour la situation financière du Programme ;
- Faire des imputations comptables, analytiques et budgétaires ;
- Examiner les pièces justificatives afin de s'assurer qu'elles sont complètes, exactes et valides, conformément aux politiques, procédures, règles et règlements applicables ;
- Tenir à jour et de manière régulière les documents comptables (journaux et livres comptables) suivant le système défini et tenir une comptabilité informatisée par le logiciel SAP donnant les détails pour chaque catégorie de dépenses, composante, sous-composante, bénéficiaires et sources de financement (Saisie des transactions financières et comptables de façon exhaustive dans les journaux respectifs) ;
- Tenir la comptabilité la composante régionale du Programme ;
- Produire les rapports de suivi financier et tableaux de bord du Programme faisant apparaître les décaissements, les engagements, les factures reçues et payées, l'exécution budgétaire, suivi du marché pour chaque contrat ou lettre de marché ;
- Préparer les demandes de retraits de fonds et toute la documentation nécessaire aux décaissements conformément aux directives du bailleur de fonds ;
- Veiller à ce que les comptes soient régulièrement approvisionnés en vue du règlement rapide des dépenses engagées dans le cadre du Programme ;
- Préparer les chèques et ordres de virement pour paiement des factures fournisseurs ;
- Classer les archives de la comptabilité et les pièces comptables dans leurs fichiers respectifs ;
- Faire mensuellement des états de rapprochement bancaires des comptes de la composante du Programme et sortir la situation de la trésorerie ;
- Préparer les états financiers pour les besoins de l'audit ou tout autre contrôle nécessaire ;

- Se rendre disponible et fournir toutes les informations et documentations nécessaires (en relation avec les aspects financiers et comptables) lors des audits, contrôles et durant les missions de supervision ;
- Tenir et mettre à jour le registre des immobilisations, y compris les modifications requises des immobilisations dans le système SAP (cessions, radiations, modification des données de base) ;
- Participer à l'inventaire physique des biens financés par le Programme ;
- Participer à l'élaboration budgétaire et en faire le suivi de manière régulière dans le système comptable SAP ;
- Faire des propositions et contribuer à la mise à jour du manuel des procédures en rapport avec les opérations du service comptabilité ;
- Récupérer et mettre à disposition les pièces justificatives et informations pertinentes pour les audits internes et externes ;
- Assurer la mise en œuvre de toutes autres tâches en liaison avec le poste.

4. Qualifications, expériences, compétences

4.1 Qualifications

- Être titulaire d'un diplôme (BAC + 3) en Comptabilité, Gestion, Finances, Sciences économiques ;
- Compétences avérées en informatique pour communiquer à l'aide d'outils divers, et produire/rédiger des documents financiers.

4.2 Expériences

- Avoir au moins cinq (5) années d'expériences dans la gestion administrative, comptable et financière dans une structure privée ou publique dont au moins trois (03) années dans la tenue de la comptabilité des programmes ou projets de développement financés par les principaux partenaires techniques et financiers (FIDA, IDA/Banque mondiale, BAD, AFD, UE, Fond mondial pour la santé...etc.) ;
- Avoir une expérience au sein d'un programme régional de développement sera un atout ;
- Avoir la maîtrise des opérations comptables et financière des projets financés par le FIDA sera un atout ;
- Avoir au moins une expérience avérée dans la consolidation budgétaire et comptable de multiples données en provenance de multiples structures.

4.3 Compétences

- Compétences en gestion financière et budgétaire de projets de développement ;
- Compétences avérées en passation de marchés et suivi de contrats : rédaction des documents administratifs de passation, rédaction des contrats et PV, définition des critères d'attribution, suivi administratif et financier, participation aux comités d'évaluation des appels d'offres ;
- Bonne connaissance des standards internationaux en comptabilité et d'audit ;
- Excellente maîtrise d'Excel et notamment dans l'analyse et le retraitement de bases de données ;
- Maîtrise d'un logiciel comptable - la connaissance du logiciel SAP serait un atout ;
- Bonne connaissance des règles et procédures de décaissement des projets financés par des grands bailleurs de fonds notamment le FIDA, est un atout ;
- Intégrité morale et professionnelle et une grande capacité et aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et sous pression ;
- Aptitudes à effectuer des déplacements sur le terrain ;
- Très bonne maîtrise des outils de la bureautique (Word, Excel, PowerPoint, etc.) ;
- Maîtrise du français ou de l'anglais.

5. Conditions générales pour tous les postes

- Le consultant sera basé à Lomé au Togo, au siège de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation ;

- La durée du contrat est d'un an renouvelable après son évaluation satisfaisante et en fonction de la disponibilité de ressources.
- La mission est à plein temps et exclu de facto tout autre engagement incompatible avec cette condition
- Le(la) Consultant(e) est appelé(e) à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits.

6. Procédures de sélections

6.1 Eligibilité et qualifications

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission. Les critères de qualifications et d'expériences mieux décrites dans les termes de référence.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

6.2 Dossier de candidatures

Le dossier de candidature est constitué :

- Une lettre de motivation, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration avec le/la Consultant(e), email et contacts téléphoniques) ;
- Copie du diplôme le plus élevé en Comptabilité, Gestion, Finances, Sciences économiques ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.
- Formulaire d'autocertification (voir Annexe 1)

6.3 Réception des candidatures

- Date et heure limite de réception des candidatures : 25 avril 2025 à 00 H00 GMT.
- Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse Drive : <https://bit.ly/4iVY3QV>
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF.
- L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

6.4 Méthode de sélection

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultant individuel décrite par le « Règlement sur la passation des marchés. » de la CEDEAO. Une interview d'évaluation des connaissances, compétences et aptitudes pourra être organisée avec les meilleurs candidats. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. A compétences égales, les candidatures féminines seront privilégiées. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet avis.

Ceci est un recrutement de consultant national il est ouvert à tout candidat éligible, cependant les conditions de rémunération et frais remboursable sont établi en conséquence

6.5 Demande d'information complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org , lbarnabo@araa.org , bkpossiglo@araa.org avec en objet « SCI12-PRIMA-Assistant Comptable ».

Annexe 1

Formulaire d'autocertification

L'adjudicataire est tenu de remplir le présent formulaire d'autocertification. Ce formulaire doit être joint au contrat signé que L'adjudicataire remettra à **[nom de l'entité acheteuse]** **[indiquer l'adresse électronique]**. On trouvera ci-après les instructions à respecter pour remplir le présent formulaire.

Dénomination sociale de l'adjudicataire:	
Nom et fonction du représentant légal de l'adjudicataire :	
Intitulé et numéro du contrat :	
Projet dans le cadre duquel le contrat a été signé :	
Pays:	
Date:	

Par la présente, j'atteste être le représentant autorisé de **[nom de l'adjudicataire]** et certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, pour tous les éléments significatifs, exacts et que toute inexactitude importante ou fausse déclaration ou tout manquement à l'obligation de fournir les renseignements demandés au titre de la présente autocertification peut entraîner des sanctions ou des mesures correctives, y compris la suspension ou la résiliation du contrat entre l'adjudicataire et l'entité acheteuse, ainsi que l'inadmissibilité permanente aux activités et opérations financées et/ou gérées par le FIDA, conformément aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets, au Guide pratique de passation des marchés du FIDA et aux autres politiques et procédures applicables du Fonds, dont la **Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations** (consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>), et la **Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles** (consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>).

Signature autorisée : _____ Date : _____

Nom du signataire en lettres capitales : _____

- L'adjudicataire certifie que ni lui-même ni son ou ses directeurs, associés, propriétaires, membres de son personnel essentiel, mandataires, sous-consultants, sous-traitants ou partenaires de son consortium ou de sa coentreprise ne se sont livrés à **AUCUNE** pratique frauduleuse, ni acte de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction dans le cadre de la présente procédure de passation de marché et du présent contrat.
- L'adjudicataire déclare avoir lui-même et/ou l'un de ses directeurs, associés, propriétaires, membres de son personnel essentiel, mandataires, sous-consultants, sous-traitants, ou partenaires de son consortium ou de sa co-entreprise fait l'objet des condamnations, sanctions administratives (y compris les exclusions prononcées en application de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion, également appelé "Accord d'exclusion croisée"¹²) et/ou suspensions temporaires ci-après :

Nature de la mesure (condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire)	Prononcée par	Nom de la partie condamnée, sanctionnée ou suspendue (et lien avec l'adjudicataire)	Motifs de la mesure (fraude portant sur l'obtention d'un marché ou corruption lors de l'exécution d'un marché)	Date et durée de la mesure

Si aucune condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire n'a été prononcée, veuillez indiquer "néant".

- L'adjudicataire certifie que son ou ses directeurs, propriétaires et employés, ainsi que le personnel de ses mandataires, sous-consultants, sous-traitants ou partenaires de son consortium ou de sa coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** condamnation pénale, sanction administrative ou enquête pour faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation ou atteintes sexuelles.
- L'adjudicataire certifie que ni lui-même, ni son ou ses propriétaires, mandataires, sous-consultants, sous-traitants, ou partenaires de son consortium ou de sa coentreprise n'ont **AUCUN** conflit d'intérêt réel, potentiel ou raisonnablement susceptible d'être perçu comme tel, et plus précisément que :
 - ils n'ont ni ne semblent raisonnablement avoir aucun partenaire majoritaire réel ou potentiel en commun avec une ou plusieurs parties à la procédure de passation de marché ou à l'exécution de ce dernier ;
 - ils n'ont ni ne semblent raisonnablement avoir réellement ou potentiellement le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire aux fins de la présente offre ou de l'exécution du présent marché ;
 - ils n'ont ni ne semblent raisonnablement avoir réellement ou potentiellement, que ce soit par voie directe ou par le biais de tierces parties qu'ils auraient en commun, aucun lien qui leur permettrait d'avoir accès à des informations indues ou confidentielles relatives à la procédure de passation et à l'exécution du présent marché, d'influer sur la passation et l'exécution de ce marché, ou d'influer sur les décisions de l'entité acheteuse concernant le processus de sélection suivi pour le présent appel d'offres ou durant l'exécution du marché;
 - ils n'ont pas soumissionné, ni ne semblent potentiellement ou raisonnablement devoir soumissionner, à plusieurs offres dans la présente procédure;
 - ils n'ont réellement ou potentiellement ni ne semblent raisonnablement avoir aucun lien professionnel ou familial avec un membre du conseil d'administration de l'entité acheteuse ou de son personnel, du Fonds ou de son personnel, ni avec nulle autre personne qui serait intervenue ou pourrait raisonnablement intervenir en quoi que ce soit, directement ou indirectement, i) dans l'élaboration du dossier d'appel d'offres, ii) dans processus de sélection pour l'attribution du présent marché, ou iii) dans l'exécution dudit marché, à moins que le conflit réel, potentiel ou raisonnablement susceptible d'être perçu comme tel qui découlerait de ce lien ait été autorisé par le Fonds de manière explicite et écrite .

[À remplir uniquement si les cases précédentes n'ont pas été cochées.]

L'adjudicataire déclare ci-après l'existence de conflits d'intérêts réels, potentiels ou raisonnablement susceptibles d'être perçus comme tels qui pourraient affecter ou qui, aux yeux d'autrui, pourraient raisonnablement paraître mettre d'une quelconque manière en cause l'impartialité du processus de passation du marché, y compris la procédure de sélection et l'exécution du marché, étant entendu et admis qu'il sera laissé à l'entière discrétion du Fonds de prendre toute mesure qu'il estimerait souhaitable une fois ces éléments portés à sa connaissance:

[Veuillez décrire en détail tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement susceptible d'être perçu comme tel, en précisant notamment sa nature et en indiquant le personnel, le ou les propriétaires, les mandataires, les sous-consultants, les sous-traitants, ou encore les partenaires du consortium ou de la coentreprise qui seraient concernés.]

- L'adjudicataire certifie qu'**AUCUNE** gratification, rémunération, commission, cadeau ou autre élément de valeur qui ne figure pas dans la soumission, n'a été remis ou versé ou ne sera remis ou versé dans le cadre de la présente procédure de passation de marché et du présent contrat.

OU

[À remplir uniquement si la case précédente n'a pas été cochée.]

L'adjudicataire déclare que les gratifications, rémunérations, commissions, cadeaux ou autres éléments de valeur suivants ont été remis ou versés, ou seront remis ou versés, dans le cadre de la présente passation de marché et du présent contrat :

[Nom du bénéficiaire/adresse/date/motif/valeur]

[Nom du bénéficiaire/adresse/date/motif/valeur]

- L'adjudicataire accepte d'informer l'entité acheteuse de toute modification importante apportée au présent formulaire d'autocertification pendant toute la durée du contrat.